



OBJET : Assemblée générale ordinaire du club de golf des Loges.

Pièce jointe : Pouvoir (indispensable en cas d'absence).

L'assemblée générale ordinaire du CSA/GOLF se tiendra **le MERCREDI 27 OCTOBRE 2021 à 19H30 soit dans la salle club-house du club ou dans une autre salle plus grande en fonction du nombre des présents.**

Il est impératif de confirmer votre présence, pour organiser le bon déroulement de la séance dans le respect des gestes barrières, (crise sanitaire oblige).

Ordre du jour :

- Constatation du quorum,
- Mot du président,
- Présentation et approbation du PV,
- Présentation du rapport d'activités,
- Présentation et approbation des comptes 2020/2021.
- Quitus,
- Présentation et approbation du projet de budget 2021/2022.
- Présentation des projets et activités pour la saison 2021/2022.
- Réponses aux questions posées.

Votre présence est vivement souhaitée. Dans le cas contraire, envoyez votre pouvoir adresse du club ou boîte à lettre du club-house.

Merci.

Le secrétariat.